

Assemblée des Citoyens et
Citoyennes de la Méditerranée

Mediterranean Citizens' Assembly

مجلس مواطني ومواطنات المتوسط



ASSEMBLÉE DES CITOYENS ET CITOYENNES DE LA MÉDITERRANÉE :

VERS UNE COMMUNAUTÉ MÉDITERRANÉENNE DES PEUPLES

CHARTRE CONSTITUTIVE

29 Mai 2009

(Mise à jour le 30 octobre 2010)



1. PRÉAMBULE

Depuis 2008, un groupe de citoyens et de citoyennes de la Méditerranée se sont engagés à participer activement à l'émergence d'une communauté méditerranéenne des peuples. Pour ce faire, ils ont inauguré le processus de construction d'une Assemblée des Citoyens et Citoyennes de la Méditerranée. Dans cette première étape, ils ont élaboré un texte fondateur, base de la présente charte constitutive.

Ce processus est fondé sur des valeurs démocratiques de liberté, de paix, de respect de la diversité culturelle et de responsabilité environnementale. Il ambitionne de favoriser l'émergence d'une parole et d'une action citoyenne commune, par la mise en œuvre de rencontres permanentes disposant de méthodes et d'outils novateurs.

Cette initiative, qui se veut complémentaire d'autres expériences existantes, repose néanmoins tout entière sur un constat : c'est principalement par l'action et l'implication des citoyens et citoyennes qu'une « communauté de destin » solidaire et positive pourra se mettre en place au sein de l'espace méditerranéen.

L'Assemblée des Citoyens et Citoyennes de la Méditerranée n'est pas une entreprise réservée à un petit nombre de personnes, à un cercle d'initiés. Au contraire, la démarche d'ensemble nécessite de rassembler au mieux, de recueillir l'adhésion d'un grand nombre et d'une grande variété de personnes.

Les constats partagés

Malgré la complexité de la réalité méditerranéenne, nous, Citoyens et Citoyennes de la Méditerranée, avons tout de même tenu à dresser collectivement un ensemble de constats généraux, qui font l'objet d'un consensus fort entre nous.

- Si son unité et son existence politique ne sont pas encore prouvées, **la région méditerranéenne est de fait une réalité** historique, humaine, commerciale, culturelle, sociale et environnementale. Cette réalité n'est pas sans importance, elle mérite d'être rappelée et mise en avant. En effet, **cette réalité a été perdue de vue**, notamment après la Seconde Guerre mondiale, du fait de la mise en place d'un axe transatlantique fort et de la construction de l'Union européenne au Nord de la Méditerranée, ainsi que l'intégration dans cette Union de plusieurs pays de la rive Nord-Est. Ces intégrations régionales ou politiques ont pu détourner durablement des pays riverains de l'ensemble méditerranéen.
- **L'échec des tentatives de construction de certaines entités** au Sud et à l'Est de la Méditerranée est aujourd'hui flagrant.
- Il existe **une forte contradiction** entre la libre circulation de flux de marchandises et de capitaux, et les restrictions imposées à la circulation des personnes.
- L'apparition **de tensions entre des mondes de tradition religieuse** différente est une réalité inquiétante.
- **Les pays de la région balkanique**, eux, connaissent des difficultés dues à la transition économique et politique, à des conflits ethniques et de minorités, subissent ou refusent l'isolement. Il est impossible de savoir exactement comment – pour ces pays comme pour tous ceux du pourtour méditerranéen – **sera acceptée et vécue par les Citoyens et Citoyennes la double appartenance**, à l'Europe d'un côté, à la Méditerranée de l'autre.



- Enfin, comment ne pas remarquer que les relations existantes entre les différents pays riverains sont diversement développées, **souvent basées sur une logique bilatérale**, rarement multilatérale?

Nous sommes conscients que l'enjeu d'une approche méditerranéenne dans ces conditions est complexe, peut-être difficile. **Néanmoins, nous sommes convaincus qu'elle est absolument indispensable.**

Défi principal et axes stratégiques.

Le défi majeur est celui de la construction d'une communauté méditerranéenne des peuples. Pour y répondre, il s'agit avant tout d'identifier **quelques grands axes stratégiques**.

Nous pensons qu'il est nécessaire aujourd'hui :

- **D'agir en vue d'une gouvernance concertée, partagée, adaptée à l'espace méditerranéen.** Il ne s'agit évidemment pas d'imposer un modèle unique de gouvernance, préexistant et inadapté qui serait imposé à un ensemble méditerranéen. Il est nécessaire que toutes les composantes des sociétés méditerranéennes participent à définir et concevoir un modèle de fonctionnement qui soit à la fois respectueux des spécificités de chacun tout en permettant la réflexion et l'action commune ;
- **D'œuvrer pour le désenclavement des pays** qui sont encore trop enfermés dans leurs frontières nationales ou exclus pour des raisons économiques et politiques – en particulier au Sud et à l'Est de la Méditerranée ;
- **De contribuer au dépassement des craintes mutuelles** pour redonner un sens humain, politique, culturel, environnemental et économique à l'ensemble méditerranéen.

La mise en œuvre de ces changements ne pourra intervenir de manière durable et concertée sans que les Citoyens et Citoyennes de la Méditerranée se mobilisent pour être entendus et contribuent librement à l'émergence d'une parole et d'une action citoyenne commune. Notre démarche tient compte, bien entendu, des initiatives de diverses natures¹ portées par plusieurs institutions étatiques, parlementaires et non gouvernementales, soucieuses de créer un espace durable de paix, de développement, de solidarité et de prospérité partagée.

2. LES OBJECTIFS

L'Assemblée des Citoyens et Citoyennes de la Méditerranée souhaite dès à présent tendre vers les objectifs suivants :

- Contribuer à la construction d'un espace méditerranéen durable de paix, de développement, de solidarité et de prospérité partagée entre les peuples. Sur la base de la question « *Quelle Méditerranée voulons-nous ?* », nous prétendons promouvoir l'intervention citoyenne au sein d'une nouvelle construction politique, économique et sociale pour le bassin méditerranéen ;

¹ Telles que le processus de Barcelone et l'Union pour la Méditerranée, l'Assemblée Parlementaire Euro-méditerranéenne, les Forum civils et les Forums sociaux régionaux.



- Participer à l'émergence de nouvelles gouvernances réellement concertées et partagées dans l'espace méditerranéen ;
- Agir en faveur de l'intégration économique et politique dans le cadre régional, permettant ainsi à certains peuples de sortir de leur enfermement ;
- Œuvrer au dépassement des craintes mutuelles pour redonner un sens humain, politique, culturel, environnemental et économique à une communauté méditerranéenne des peuples ;
- Contribuer au dialogue de sociétés à sociétés.

3. NATURE ET PRINCIPES

Une Assemblée de citoyens et citoyennes est un processus d'action et d'intelligence collective (d'où la notion d'assemblée) dépassant le cadre de l'expertise traditionnelle (d'où la notion de citoyens) visant à produire des propositions et des éléments de consensus nouveaux.

L'Assemblée des Citoyens et Citoyennes de la Méditerranée est conçue comme un espace de dialogue permanent entre les sociétés – avec toutes leurs composantes – du bassin méditerranéen. Il s'agit d'un processus à long terme qui rassemble les différents acteurs de la société – mouvements citoyens, institutions publiques et privées, entreprises, associations, syndicats, experts, universités, centres de recherche, etc.

L'Assemblée des Citoyens et Citoyennes de la Méditerranée se propose d'aider à refonder une citoyenneté renouvelée, basée sur la responsabilité, le dialogue et le partage.

Une Assemblée de citoyens et citoyennes s'inspire de trois principes :

- Elle permet avant tout d'identifier les mutations majeures et les défis qui nous attendent ;
- Elle vise à construire des perspectives communes en prenant en compte la diversité géographique et socioprofessionnelle des situations et des points de vue ;
- Elle fonde la démocratie sur l'identification des valeurs, intérêts, défis et engagements communs, véritable ciment de la communauté – et socle du « vivre ensemble ».

L'Assemblée des Citoyens et Citoyennes de la Méditerranée n'a pas de statut juridique, c'est en effet avant tout un processus, non pas une institution. Elle est à la fois :

- Une **aventure partagée** ;
- Une vision, celle d'une **communauté méditerranéenne** à construire ;
- Une volonté : **sortir de l'impuissance** pour comprendre et influencer, par la mise en commun des efforts, des réalités dont l'échelle et la complexité dépassent chacun d'entre nous au niveau individuel ;
- Un espace de **mutualisation** des initiatives, des réflexions et des apprentissages.



4. VALEURS COMMUNES

L'Assemblée des Citoyens et Citoyennes de la Méditerranée (A.C.M.) s'inscrit dans **une vision humaniste et progressiste** de l'évolution historique de l'ensemble méditerranéen et de la planète toute entière. Cette vision est basée sur **des valeurs démocratiques**, de liberté, de solidarité, de paix, de respect de la diversité culturelle et de responsabilité environnementale. Cet espace ne pourra pas accueillir des personnes porteuses d'idées contraires à ces principes et valeurs communes :

- L'A.C.M. est pluraliste tant par l'identité et la nature des acteurs invités à dialoguer, que par les options philosophiques, politiques ou religieuses qu'ils représentent ;
- L'A.C.M. privilégie une éthique de la diversité et de l'unité. Chacun est prêt à reconnaître à l'autre sa particularité. Mais, ensemble, les participants cherchent à construire une gestion durable et solidaire des défis communs de l'humanité ;
- L'analyse du passé ne vise jamais à porter des jugements sur les personnes ou sur les civilisations mais à dégager des perspectives d'avenir ;
- L'A.C.M. ne se substitue pas aux multiples dispositifs de coopération préexistants. Chacun à sa raison d'être. L'ACM veut être un espace de dialogue propice à l'émergence de nouvelles coopérations qui trouveraient à leur tour leurs modalités propres de mise en œuvre, sans que l'A.C.M. ait vocation à en être le support ;
- L'A.C.M. ne vise pas à construire des coalitions en opposition à des tiers. Au contraire, elle a le désir que les échanges qu'elle fait naître soient aussi utiles à d'autres dialogues interrégionaux ou mondiaux ;
- L'A.C.M. se base sur le principe de citoyenneté : nous devons apprendre à nous considérer et à considérer tous les êtres humains comme les membres à part entière de l'immense communauté humaine.

Dans le cadre de l'A.C.M., les participants interviennent à titre personnel. L'A.C.M. n'est pas le lieu d'expression du point de vue des institutions : d'autres espaces existent pour les négociations interinstitutionnelles. Lorsque la liberté de parole est incompatible avec l'exercice de la responsabilité institutionnelle, l'A.C.M. privilégiera des acteurs qui disposent d'une expérience sans que leurs responsabilités actuelles les soumettent au devoir de réserve. Les participants à l'A.C.M. s'engagent à :

- Faire de l'A.C.M. un espace ouvert, tolérant et accueillant ;
- Faire vivre l'A.C.M. en la faisant connaître et en assurant sa promotion dans leurs entourages et milieux respectifs ;
- Partager leur expérience et entretenir des liens privilégiés avec les autres participants ;
- Respecter les dispositifs de travail adoptés en commun ;
- Accepter que leur participation à l'A.C.M. soit publique.



5. LE DISPOSITIF DE TRAVAIL

L'Assemblée des Citoyens et Citoyennes de la Méditerranée

L'Assemblée des Citoyens et Citoyennes de la Méditerranée a pour ambition de dresser des constats communs, de définir une vision et des perspectives collectives face aux défis du XXI^e siècle.

Il s'agira de mettre en dialogue les perspectives des uns et des autres pour faire émerger des priorités, des stratégies communes, des propositions concrètes – qui pourront servir, entre autres, à orienter l'action politique et publique.

Conformément à notre vision de ce qui constitue une société, les participants à ces rencontres seront issus d'un maximum de milieux sociaux, professionnels et culturels du bassin méditerranéen.

La Coordination méditerranéenne

Elle est formé par des organisations de la société civile, publique ou privée dans une orientation non lucrative, qui mettent à disposition de l'initiative les ressources humaines et matérielles nécessaires et qui ont une capacité certaine à mobiliser des financements. Il est responsable du développement, du suivi de l'initiative, de la coordination politique et exécutive.

Les membres de la Coordination méditerranéenne sont soumis au respect de l'esprit et de l'éthique de la présente Charte constitutive. Ils veillent à ce que celle-ci soit respectée par tous les participants.

Le système d'information de l'A.C.M. doit assurer la transparence de l'activité de la Coordination méditerranéenne. La coordination méditerranéenne a la responsabilité de la recherche de financements, de la qualité et de la transparence de la gestion.

La coordination méditerranéenne s'articule autour de cinq pôles régionaux géographiques: Rive Nord-Ouest (Espagne, France, Italie, Malte, Portugal), Rive Nord-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Grèce, Monténégro, Slovaquie) Rive Est (Turquie, Syrie), Rive Sud-Est (Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Palestine) et Rive Sud-Ouest (Algérie, Libye, Maroc, Tunisie).

Le Conseil consultatif

Un Conseil consultatif a été mis en place pour promouvoir l'ACM. Sa composition doit refléter la diversité de la Méditerranée.

Il est formé par des personnes bénévoles venant de la région méditerranéenne et de milieux socioprofessionnels divers. Les membres du Conseil sont des personnes reconnus pour leur engagement en faveur de l'espace méditerranéen.

Les Cercles locaux de citoyens et citoyennes de la Méditerranée

La présente initiative vise aussi à promouvoir et à créer des Cercles locaux de citoyens et citoyennes de la Méditerranée dans les différents pays du bassin méditerranéen.

Conçus comme des espaces de dialogue permanent et ouverts entre citoyens, ils s'organisent à partir de confrontations d'idées (ateliers, table rondes), de l'élaboration collective et d'évaluation de



propositions en vue de contribuer à l'émergence de nouvelles politiques économiques, sociales, culturelles et environnementales.

Tout citoyen et toute citoyenne peut participer à ces Cercles à la condition qu'il ou elle soit d'accord avec les principes de la présente Charte constitutive et s'engage à la respecter.

Les méthodes

La décentralisation tant géographique qu'institutionnelle de l'ACM et de ses activités suppose de disposer d'outils professionnels et performants de collaboration.

L'ensemble du processus de l'Assemblée des Citoyens et Citoyennes de Méditerranée repose en partie sur des outils et des méthodes collaboratives. Ces outils, que nous adapterons à nos besoins, seront considérés comme un élément essentiel de notre démarche.

Le financement

Le budget de l'ACM est défini par la coordination. Les sources de financements proviennent de fonds privés ou publics qui sont recherchés pour le programme d'activités de l'ACM et son développement.

SIGNEZ L'APPEL :

www.acimedit.net

CONTACTEZ-NOUS :

contact@acimedit.net

Coordination méditerranéenne / Mediterranean Coordination / الم توسط الأب يض البحر ال تنسيق :



Secrétariat ACM / MCA Secretariat / ال سكرتيرية :



*c/o MEDEA Institute, 24 Square de Meeûs, 1000 Brussels, Belgium / Tel : +3222311300
Fax : +3222310646 / Email : contact@acimedit.net / Website : www.acimedit.net*